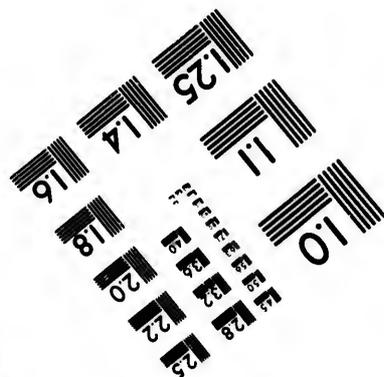
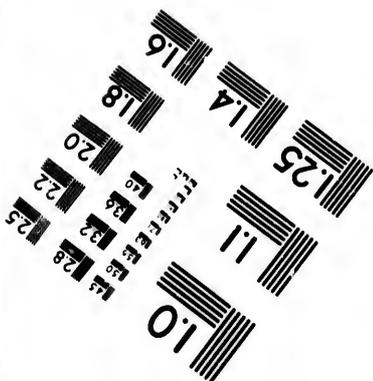
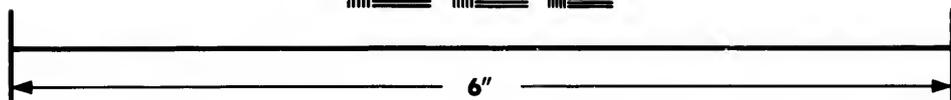
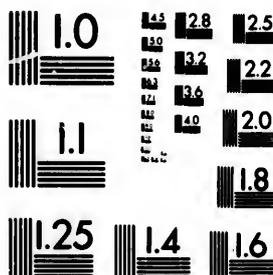


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

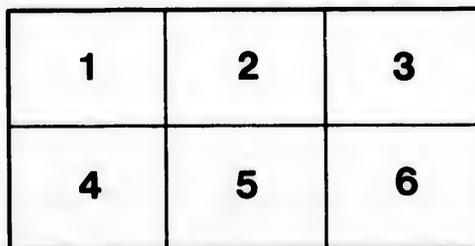
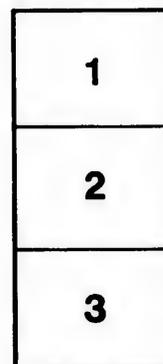
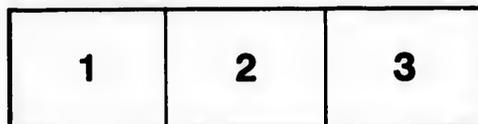
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

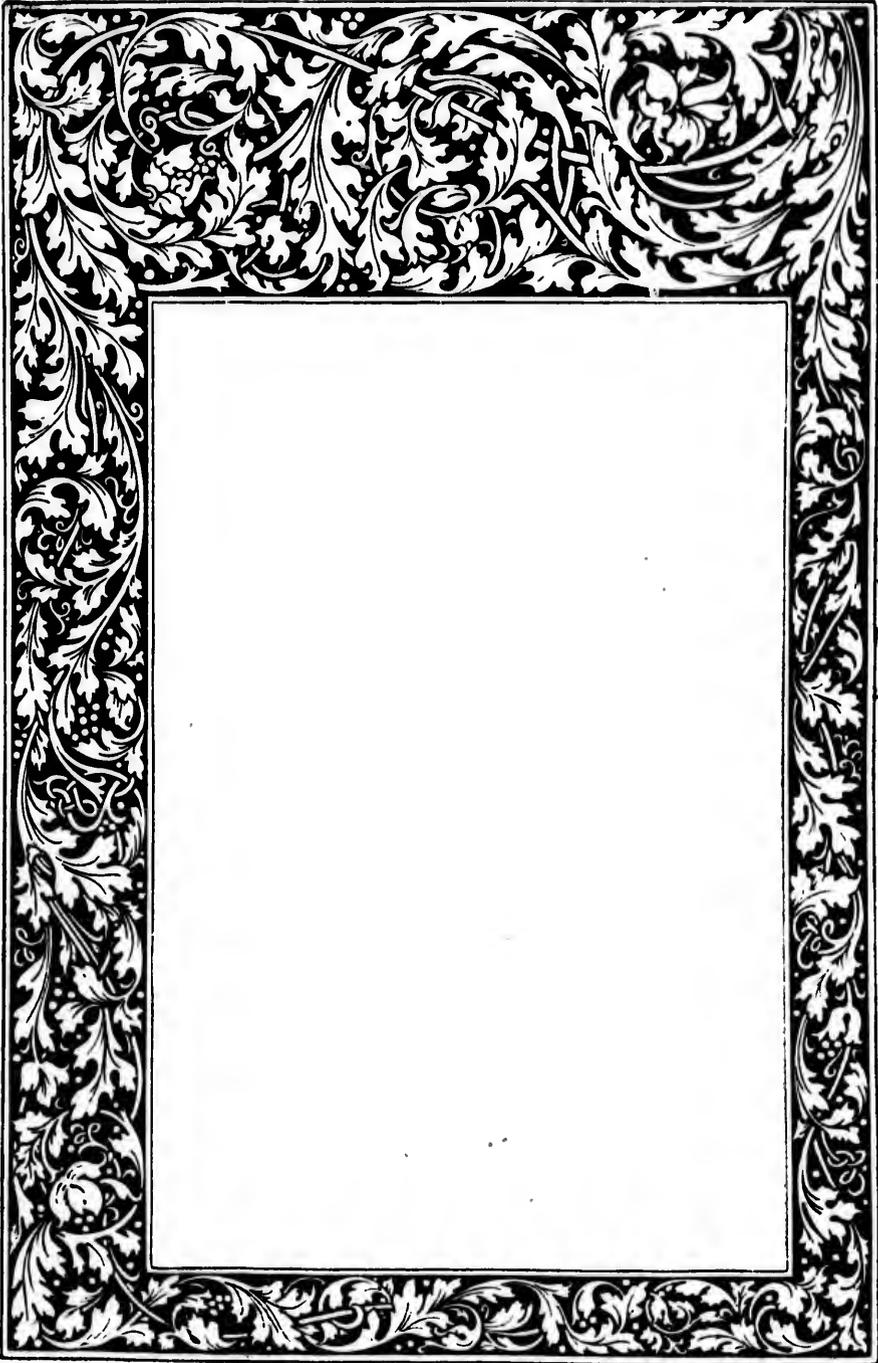
es

y errata
d to

nt
e pelure,
çon à



32X







LE JUGE RICHARDSON, QUI A CONDAMNÉ RIEL

112



UE vous avouez que les ^{23 mai 1885} nouvelles du Nord-Ouest, arrivées samedi dernier, m'ont complètement pris par surprise.

Les rêves de batailles, de combats héroïques, de dévouements et de hauts faits se sont évanouis à la réception de ce télégramme laconique :

Camp de Batoche, 15 mai 1885.

Honorable M. CARON,
Ministre de la Milice, Ottawa.

Riel est mon prisonnier.

Général MIDDLETON.

La nouvelle fut reproduite d'un bout à l'autre du pays en quelques instants, et il est certain que, durant une heure au moins, du golfe Saint-Laurent à l'Île de Vancouver et de la Baie d'Hudson au Mexique, pas un fil télégraphique n'a transmis d'autre dépêche que celle que vous venez de lire.

Cependant, personne n'y voulait croire, et j'ai entendu moi-même plus d'un brave homme dire d'un petit air d'autorité :

—Bast ! on connaît ça, c'est aujourd'hui samedi, les journaux sont à court de nouvelles, ils nous envoient ce canard et vont nous laisser le bec à l'eau jusqu'à lundi.

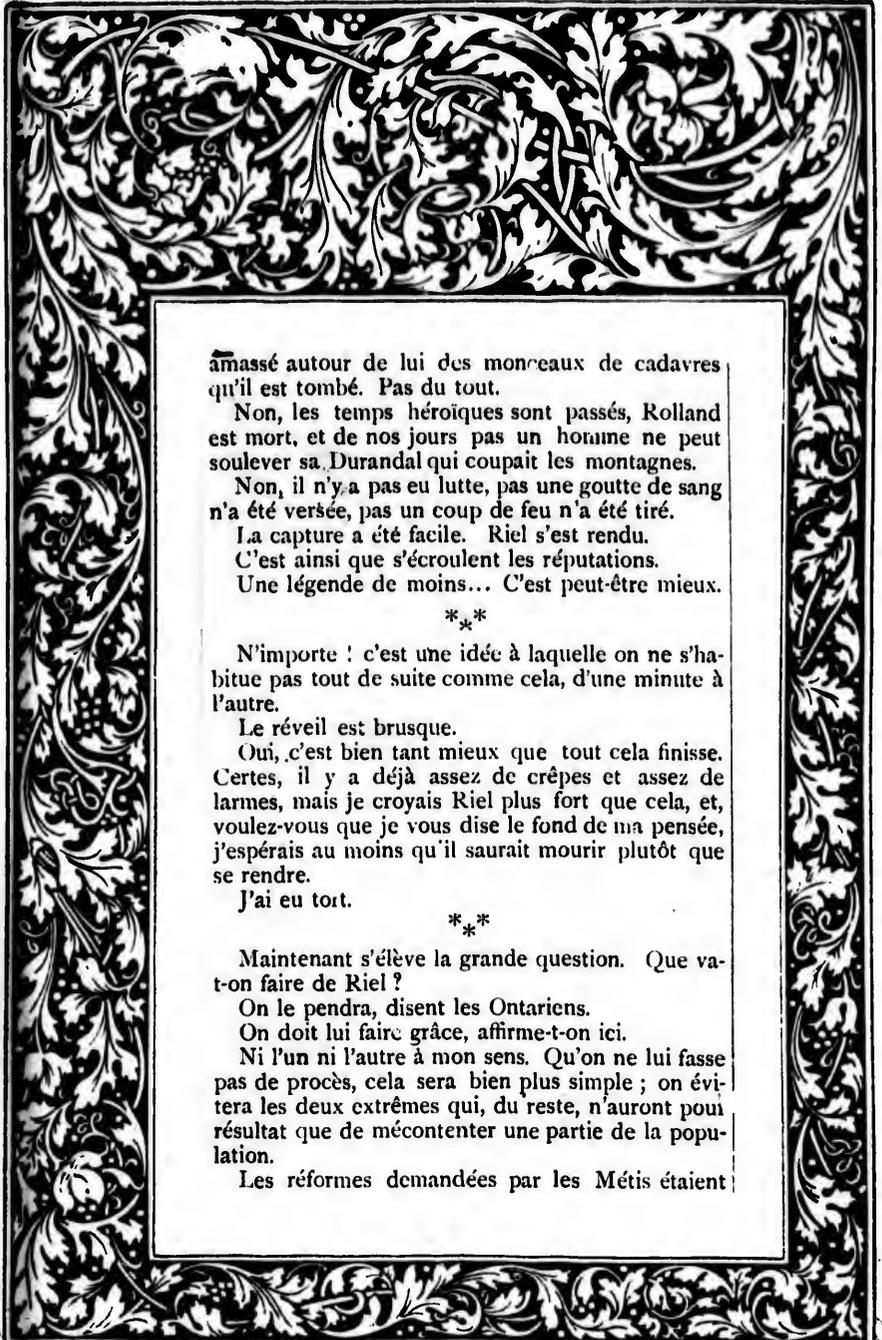
.

Mais les télégrammes se suivaient et se ressemblaient tous. Il fallut bien se rendre à la vérité.

Riel était bel et bien prisonnier.

—La lutte a dû être terrible, disait-on, le dictateur du Nord-Ouest s'est sans doute battu comme un lion, et, nouveau Rolland, ce n'est qu'après avoir





amassé autour de lui des morceaux de cadavres qu'il est tombé. Pas du tout.

Non, les temps héroïques sont passés, Roland est mort, et de nos jours pas un homme ne peut soulever sa Durandal qui coupait les montagnes.

Non, il n'y a pas eu lutte, pas une goutte de sang n'a été versée, pas un coup de feu n'a été tiré.

La capture a été facile. Riel s'est rendu.

C'est ainsi que s'écroulent les réputations.

Une légende de moins... C'est peut-être mieux.

* * *

N'importe ! c'est une idée à laquelle on ne s'habitue pas tout de suite comme cela, d'une minute à l'autre.

Le réveil est brusque.

Oui, c'est bien tant mieux que tout cela finisse. Certes, il y a déjà assez de crêpes et assez de larmes, mais je croyais Riel plus fort que cela, et, voulez-vous que je vous dise le fond de ma pensée, j'espérais au moins qu'il saurait mourir plutôt que se rendre.

J'ai eu tort.

* * *

Maintenant s'élève la grande question. Que va-t-on faire de Riel ?

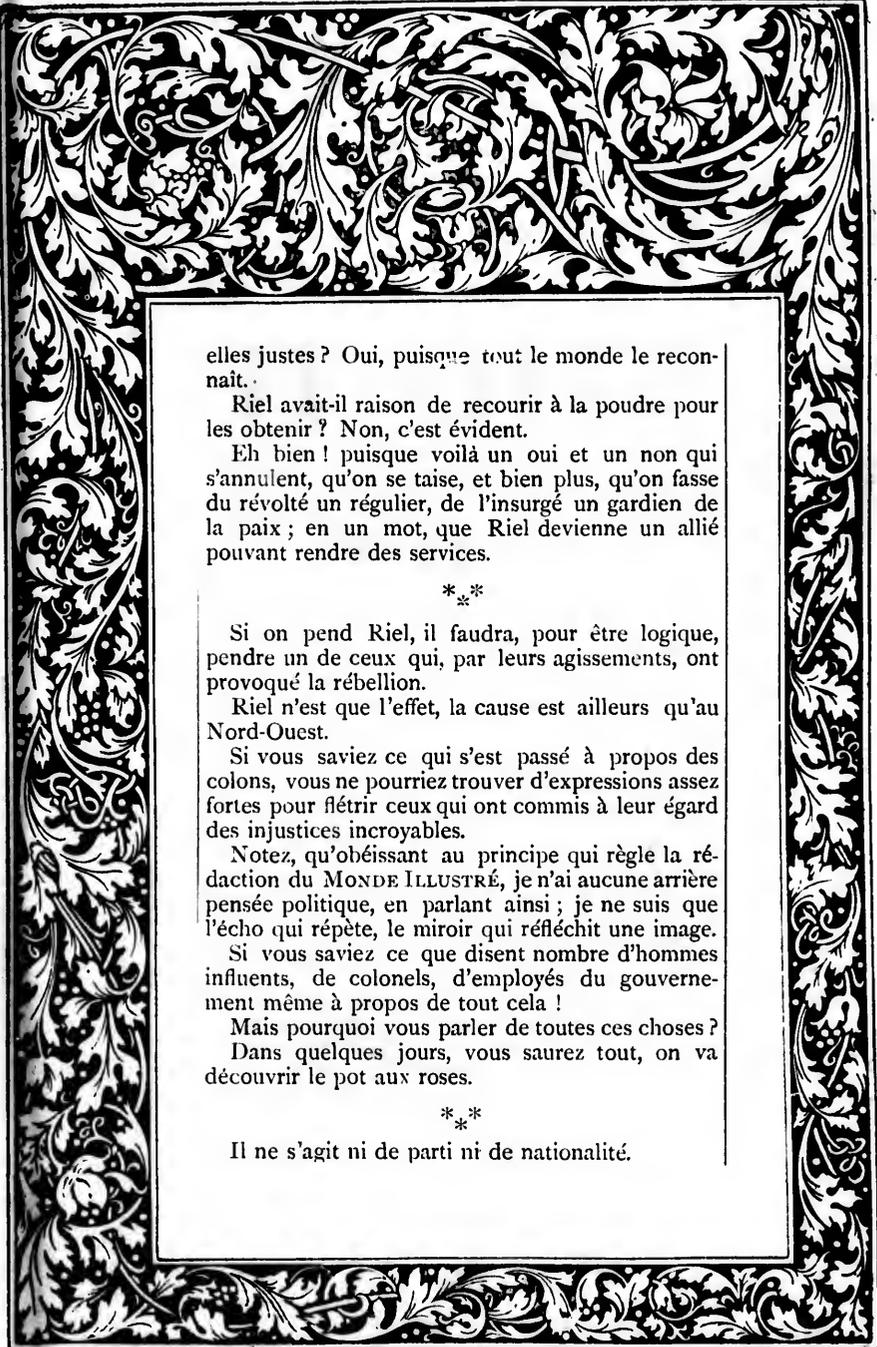
On le pendra, disent les Ontariens.

On doit lui faire grâce, affirme-t-on ici.

Ni l'un ni l'autre à mon sens. Qu'on ne lui fasse pas de procès, cela sera bien plus simple ; on évitera les deux extrêmes qui, du reste, n'auront pour résultat que de mécontenter une partie de la population.

Les réformes demandées par les Métis étaient





elles justes ? Oui, puisque tout le monde le reconnaît.

Riel avait-il raison de recourir à la poudre pour les obtenir ? Non, c'est évident.

Eh bien ! puisque voilà un oui et un non qui s'annulent, qu'on se taise, et bien plus, qu'on fasse du révolté un régulier, de l'insurgé un gardien de la paix ; en un mot, que Riel devienne un allié pouvant rendre des services.

.

Si on pend Riel, il faudra, pour être logique, pendre un de ceux qui, par leurs agissements, ont provoqué la rébellion.

Riel n'est que l'effet, la cause est ailleurs qu'au Nord-Ouest.

Si vous saviez ce qui s'est passé à propos des colons, vous ne pourriez trouver d'expressions assez fortes pour flétrir ceux qui ont commis à leur égard des injustices incroyables.

Notez, qu'obéissant au principe qui règle la rédaction du MONDE ILLUSTRÉ, je n'ai aucune arrière pensée politique, en parlant ainsi ; je ne suis que l'écho qui répète, le miroir qui réfléchit une image.

Si vous saviez ce que disent nombre d'hommes influents, de colonels, d'employés du gouvernement même à propos de tout cela !

Mais pourquoi vous parler de toutes ces choses ?

Dans quelques jours, vous saurez tout, on va découvrir le pot aux roses.

.

Il ne s'agit ni de parti ni de nationalité.



* 8 août 1885

Le procès de Riel, mené à toute vapeur, vient de finir comme on s'y attendait.

Le pauvre halluciné a été reconnu coupable.

Les noms des six individus qui en sont arrivés à cette conclusion méritent de passer à la postérité.

Cela s'appelle : Henry J. Pamter, Ed. Brooker, Walter Newfield, Ed. Easitt, Pell Dean, Francis Cosgrave.

Ces jurés ont été choisis par le juge Richardson, un juge comme on en voit peu, heureusement, qui se contente de répondre aux objections des avocats de la défense, et ce, sans discuter un seul instant : " C'est votre opinion, sans doute, mais moi je décide le contraire."

Voilà un monsieur dont la place n'est pas en Canada, et qui ferait bien mieux son affaire en Russie où à la cour du roi de Dahomé.

C'est cependant entre les mains de juges de ce genre qu'on remet le sort d'un homme.

Les six ennemis de Riel ont donc décidé que le prisonnier était coupable, et le juge a condamné celui-ci à mort, en ajoutant qu'il serait pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive, à Régina, le dix-huit septembre prochain,

Eh bien ! n'en déplaise au juge et aux jurés :

RIEL NE SERA PAS PENDU.

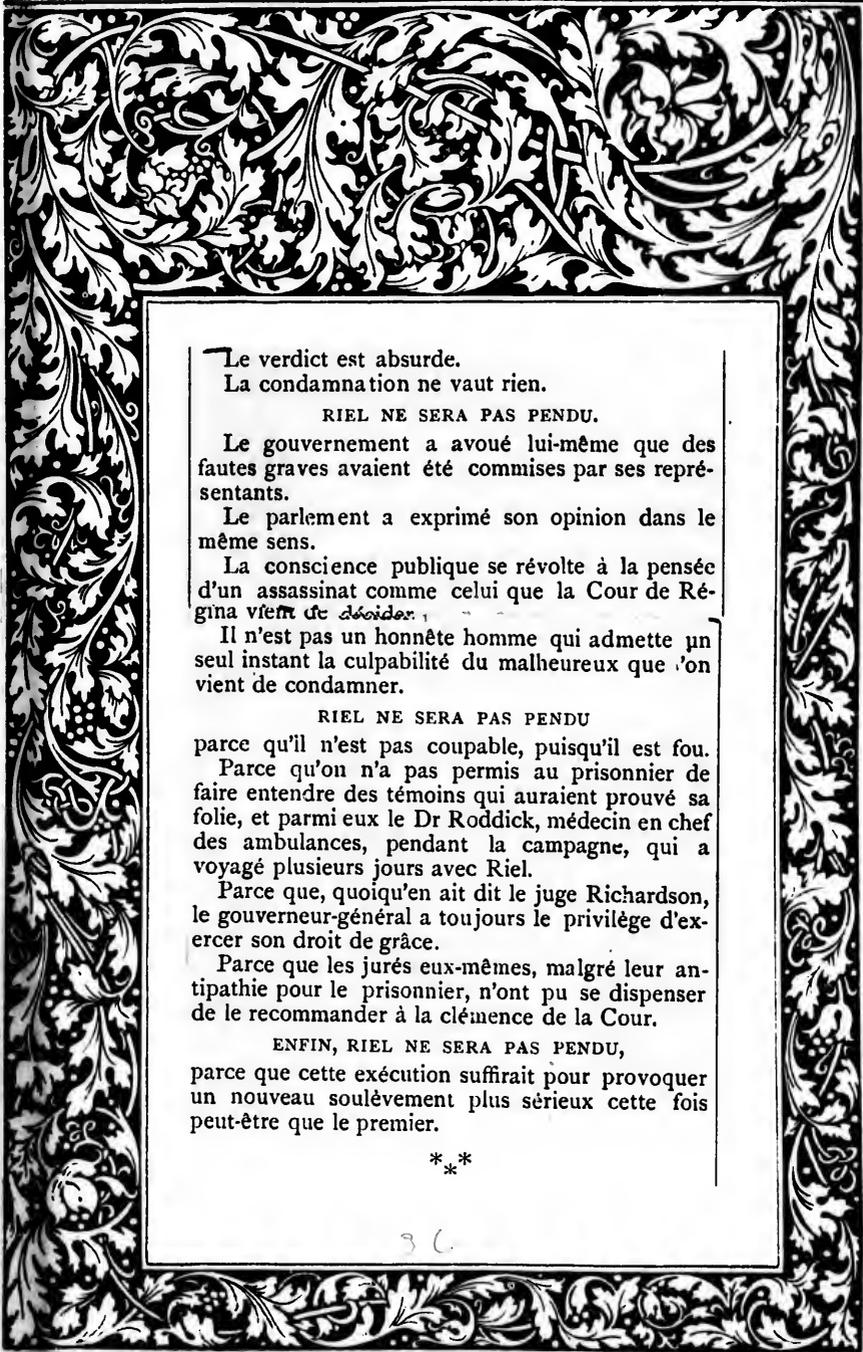
Et s'il faut faire balancer le corps de quelqu'un au bout d'une corde, ce ne sera pas Riel qu'on y mettra.

Le procès a été irrégulier.

Le choix des jurés n'a pas été fait d'une manière impartiale.

Le juge a outrepassé ses devoirs.





Le verdict est absurde.
La condamnation ne vaut rien.

RIEL NE SERA PAS PENDU.

Le gouvernement a avoué lui-même que des fautes graves avaient été commises par ses représentants.

Le parlement a exprimé son opinion dans le même sens.

La conscience publique se révolte à la pensée d'un assassinat comme celui que la Cour de Regina vient de décider.

Il n'est pas un honnête homme qui admette un seul instant la culpabilité du malheureux que l'on vient de condamner.

RIEL NE SERA PAS PENDU

parce qu'il n'est pas coupable, puisqu'il est fou.

Parce qu'on n'a pas permis au prisonnier de faire entendre des témoins qui auraient prouvé sa folie, et parmi eux le Dr Roddick, médecin en chef des ambulances, pendant la campagne, qui a voyagé plusieurs jours avec Riel.

Parce que, quoiqu'en ait dit le juge Richardson, le gouverneur-général a toujours le privilège d'exercer son droit de grâce.

Parce que les jurés eux-mêmes, malgré leur antipathie pour le prisonnier, n'ont pu se dispenser de le recommander à la clémence de la Cour.

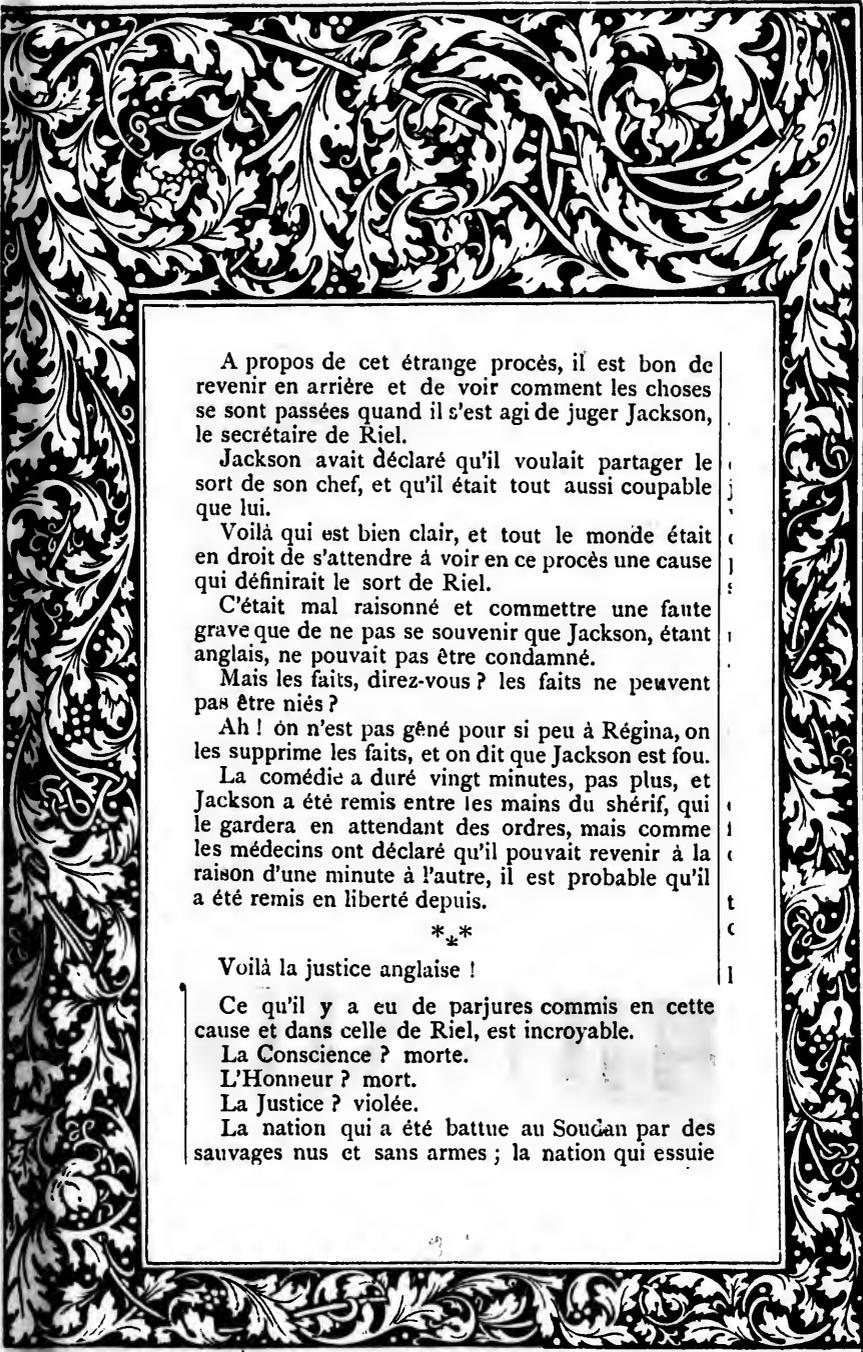
ENFIN, RIEL NE SERA PAS PENDU,

parce que cette exécution suffirait pour provoquer un nouveau soulèvement plus sérieux cette fois peut-être que le premier.

.

36





A propos de cet étrange procès, il est bon de revenir en arrière et de voir comment les choses se sont passées quand il s'est agi de juger Jackson, le secrétaire de Riel.

Jackson avait déclaré qu'il voulait partager le sort de son chef, et qu'il était tout aussi coupable que lui.

Voilà qui est bien clair, et tout le monde était en droit de s'attendre à voir en ce procès une cause qui définirait le sort de Riel.

C'était mal raisonné et commettre une faute grave que de ne pas se souvenir que Jackson, étant anglais, ne pouvait pas être condamné.

Mais les faits, direz-vous ? les faits ne peuvent pas être niés ?

Ah ! on n'est pas gêné pour si peu à Régina, on les supprime les faits, et on dit que Jackson est fou.

La comédie a duré vingt minutes, pas plus, et Jackson a été remis entre les mains du shérif, qui le gardera en attendant des ordres, mais comme les médecins ont déclaré qu'il pouvait revenir à la raison d'une minute à l'autre, il est probable qu'il a été remis en liberté depuis.

.

Voilà la justice anglaise !

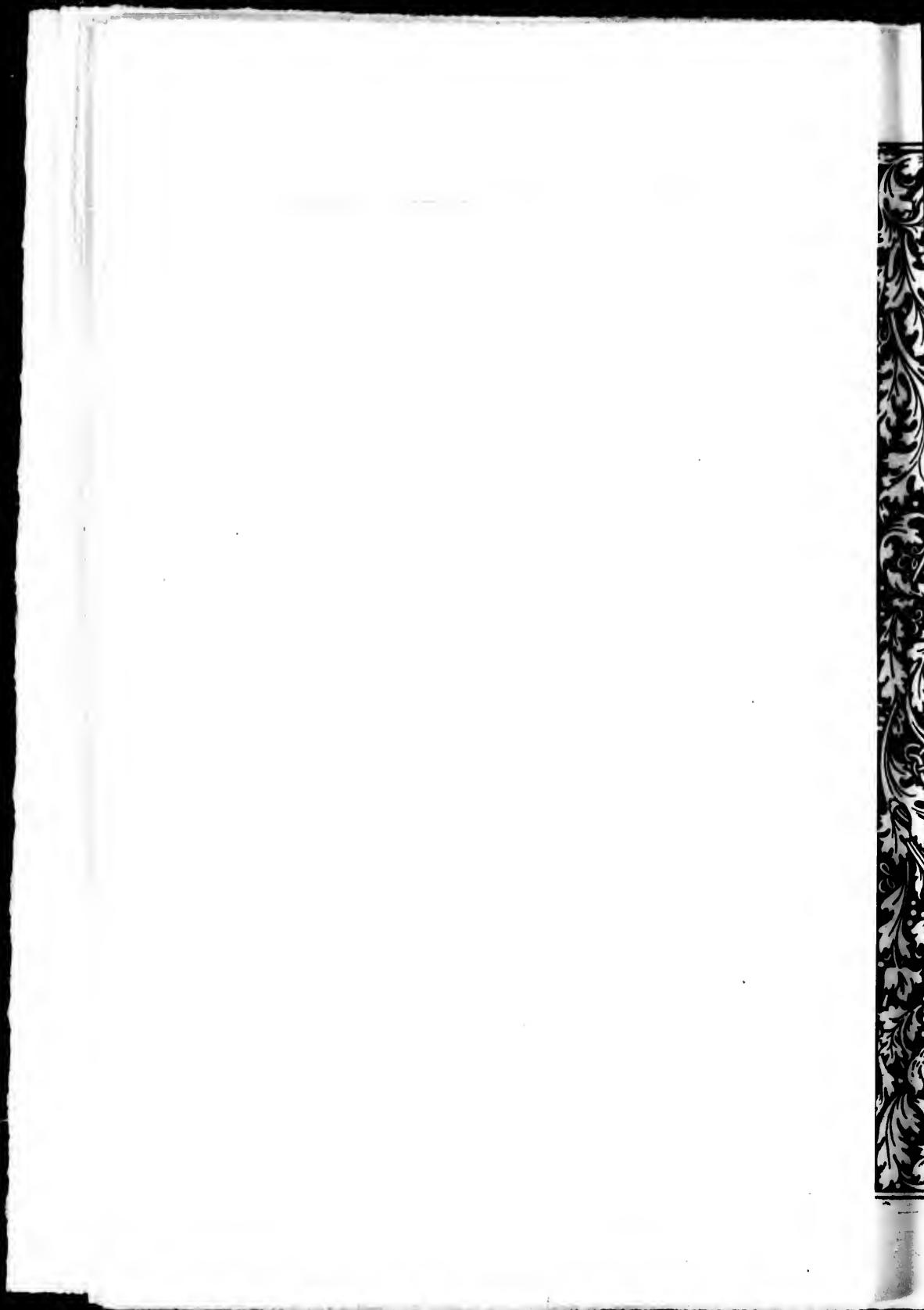
Ce qu'il y a eu de parjures commis en cette cause et dans celle de Riel, est incroyable.

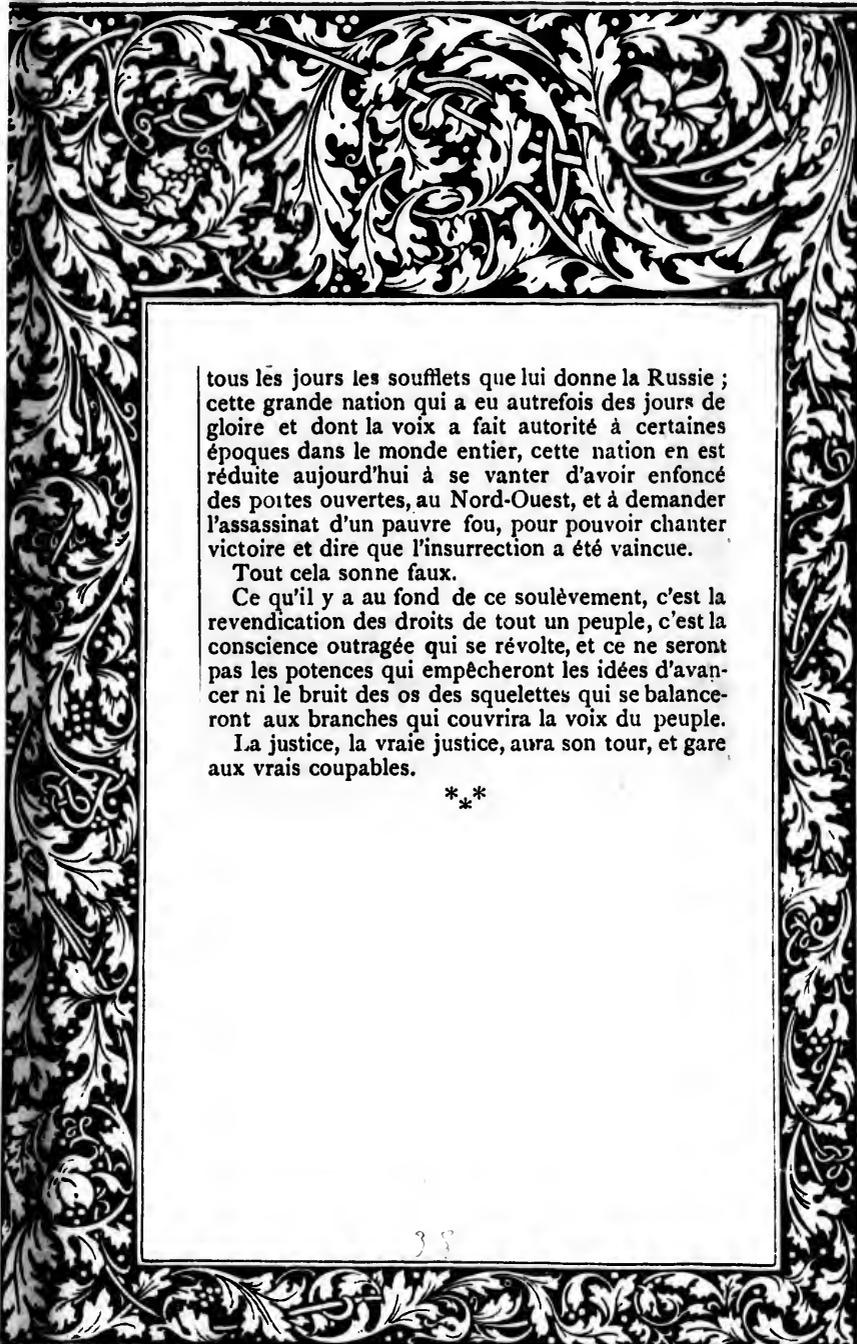
La Conscience ? morte.

L'Honneur ? mort.

La Justice ? violée.

La nation qui a été battue au Sougan par des sauvages nus et sans armes ; la nation qui essuie





tous les jours les soufflets que lui donne la Russie ; cette grande nation qui a eu autrefois des jours de gloire et dont la voix a fait autorité à certaines époques dans le monde entier, cette nation en est réduite aujourd'hui à se vanter d'avoir enfoncé des portes ouvertes, au Nord-Ouest, et à demander l'assassinat d'un pauvre fou, pour pouvoir chanter victoire et dire que l'insurrection a été vaincue.

Tout cela sonne faux.

Ce qu'il y a au fond de ce soulèvement, c'est la revendication des droits de tout un peuple, c'est la conscience outragée qui se révolte, et ce ne seront pas les potences qui empêcheront les idées d'avancer ni le bruit des os des squelettes qui se balanceront aux branches qui couvrira la voix du peuple.

La justice, la vraie justice, aura son tour, et gare aux vrais coupables.

* * *



RIEL vivra !

15-5-87

D'un bout à l'autre de la province de Québec les populations se sont émuës, on a convoqué des assemblées, on a fait appel à l'honneur et à la sincérité de tous les Canadiens-Français qui prennent parti pour le faible, l'opprimé, le prisonnier.

Et je suis entièrement de l'avis du Dr Marcil, de Saint-Eustache, qui a dit dernièrement dans une assemblée publique : " Par Canadien-Français j'entends tout homme de cœur, à quelque nationalité, à quelque parti qu'il appartienne."

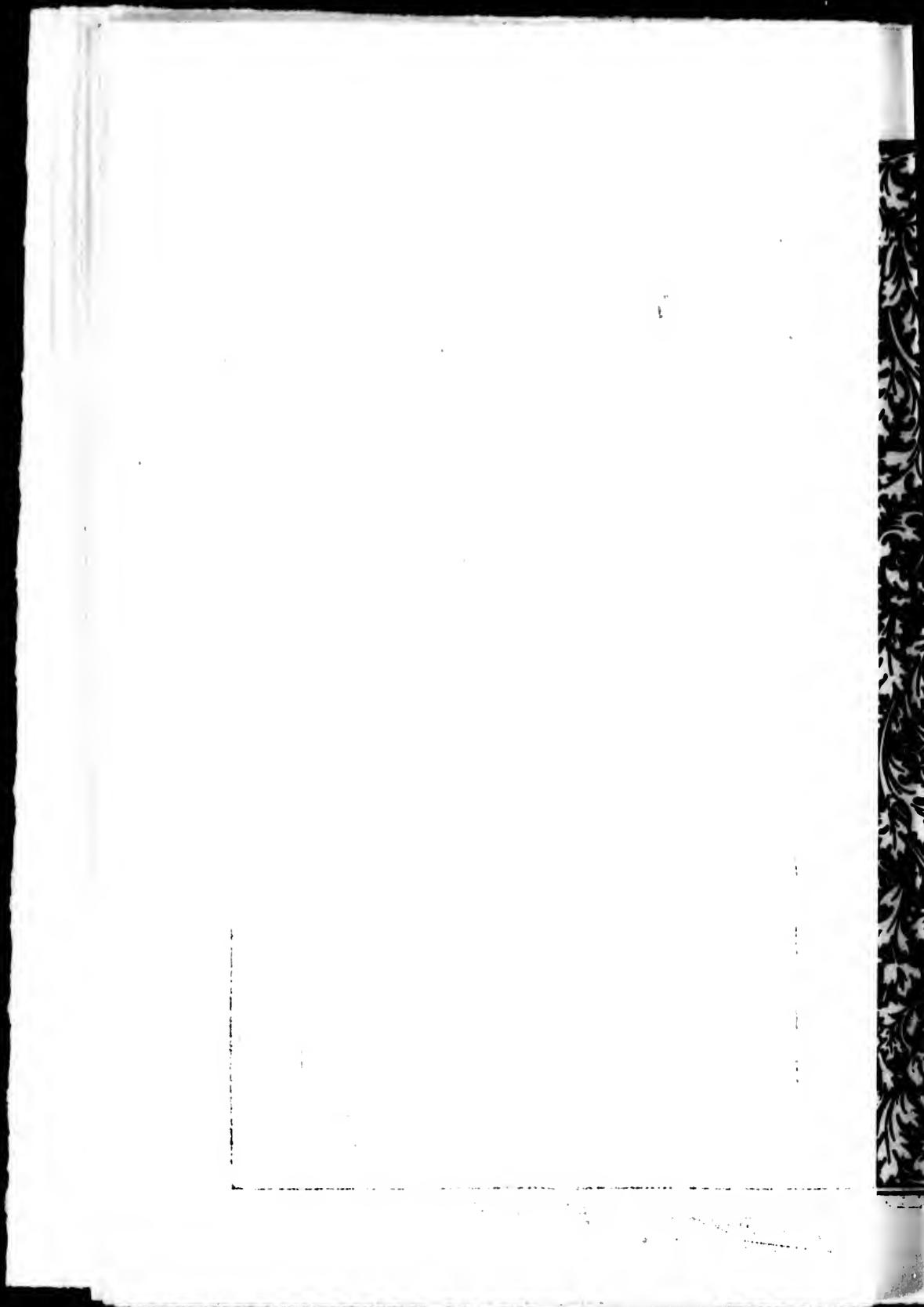
Bravo ! Si forte que puisse paraître la figure tout d'abord, elle est juste, car quand on parle de la France ou de ses enfants, on sent comme un souffle d'honneur et de loyauté qui parcourt l'espace.

.

Je reviens de la grande assemblée qui a été convoquée par les amis de Riel, et qui a eu lieu dimanche, au Champ-de-Mars, et je frissonne encore des accents patriotiques et énergiques qui animaient les orateurs qui se sont fait entendre dans cette réunion mémorable.

M. L.-O. David, le premier inscrit pour prendre la parole, a trouvé la note, quand il a rappelé les services rendus pendant l'insurrection du Nord-Ouest, par le beau et brave 65^{me}, et les injures que lui ont adressées les fanatiques d'Ontario ainsi qu'au drapeau français :

Dans cette lutte inégale qui vient d'avoir lieu, la couronne anglaise a été défendue par les Canadiens-français eux-mêmes, et tout le monde sait que le 65^{me} est le seul de tous les bataillons de la province de Québec, qui ait



combattu et versé son sang, pour une cause anglaise.

Et cependant, nous n'ignorions pas que le 65^{me} allait combattre des hommes de leur sang qui, comme nous, aiment la France et tout ce qui vient de la France.

Nous avons le droit de compter sur la reconnaissance de la couronne pour laquelle nous venions de combattre, car c'était justice.

Voyez ce qui s'est passé.

A peine le 65^{me} était-il parti, à peine venait-il d'entrer dans la province d'Ontario, qu'on l'accablait d'injures, qu'on le couvrait de boue et qu'on accusait nos vaillants officiers et nos braves soldats de voler et de dévaliser les gens chez lesquels ils passaient. (Honte ! infamie !)

Ah ! ils sont heureux de vivre loin de nous, ces lâches fanatiques, ces insulteurs, qui se cachent quand on leur demande leurs noms !

Ce n'était pas assez pour eux, cependant, ils ne se contentaient pas d'insulter le 65^{me}, ils ne leur suffisaient pas d'injurier toute la race canadienne-française, ils essayaient de salir le drapeau français qu'ils traitaient de guenille. (Lâcheté ! honte ! honte !)

Les ignorants ! les ingrats ! les misérables ! ils oublient l'histoire, ils ne savent donc pas que toutes les puissances du monde s'inclinent avec respect devant cette noble guenille qui représente la civilisation, la science et la liberté. (Bravo !)

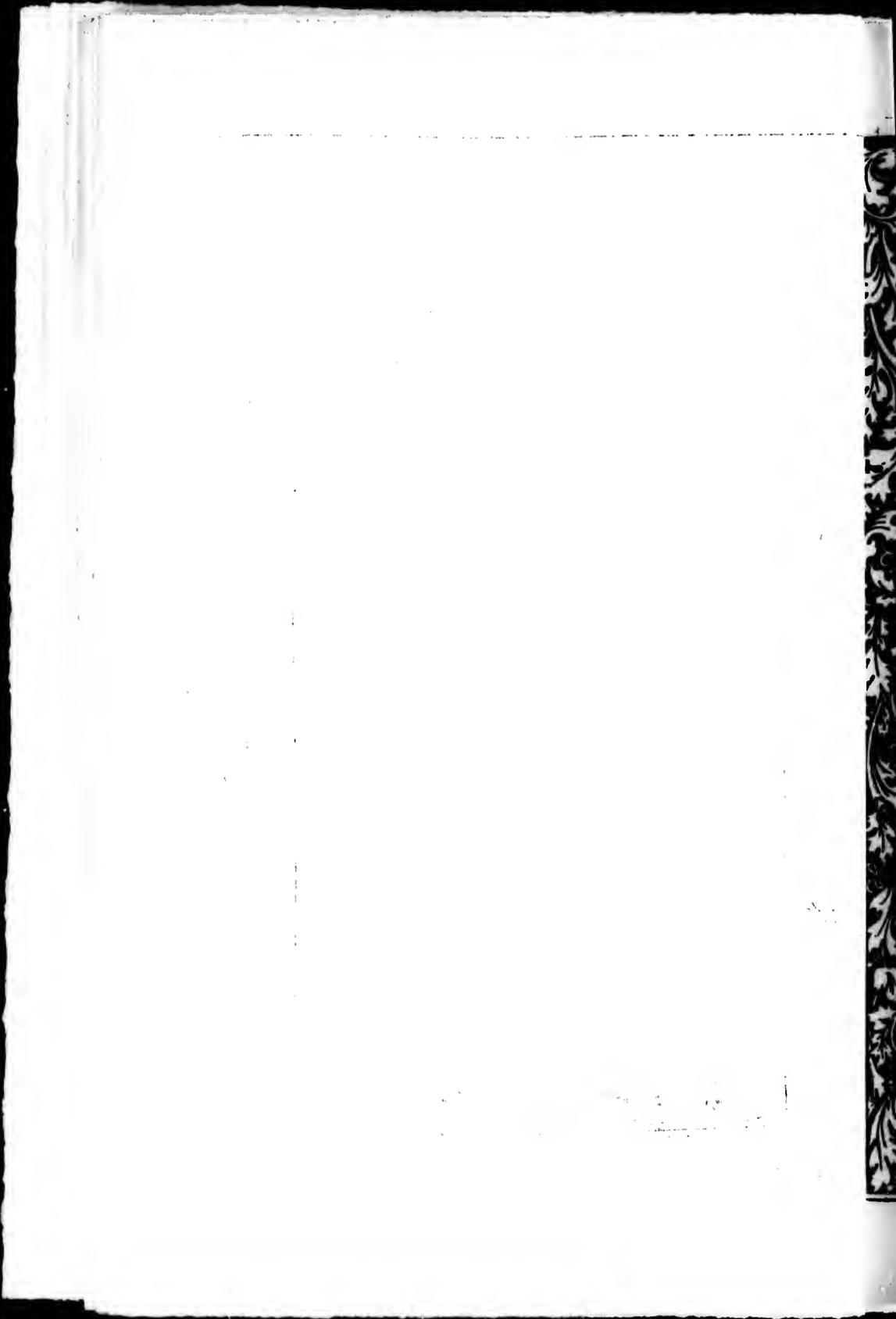
Ils oublient donc qu'à Inkerman, tous les régiments anglais auraient été massacrés sans cette guenille. (Applaudissements.)

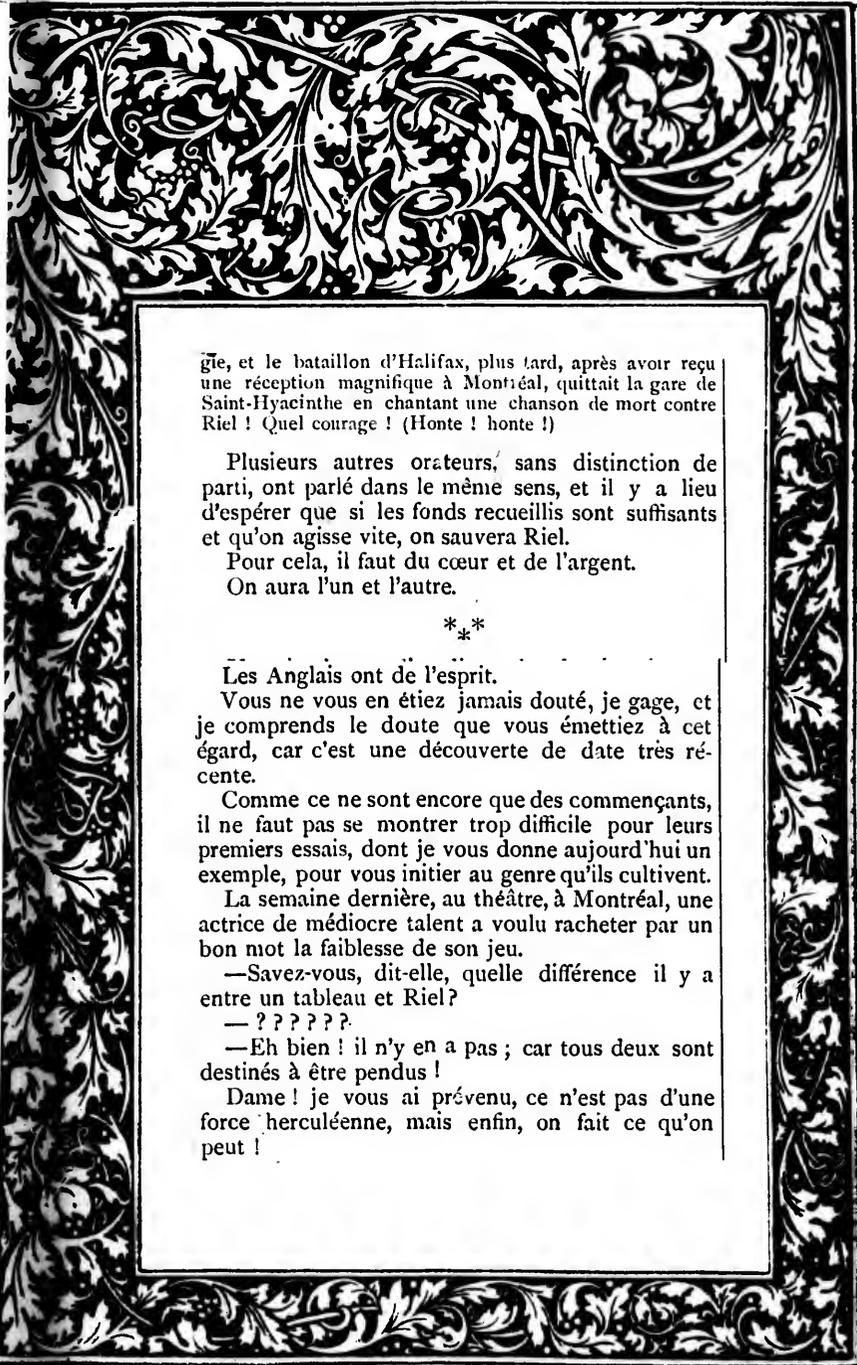
Dans le conflit anglo-russe qui va éclater, ils seraient bien heureux d'avoir cette guenille à côté de leur armée, pour les protéger et les aider.

Mais passons l'éponge sur ces ordures ; le mot est dur, mais il est juste.

Le 65^{me} a répondu à tout cela en se battant avec un courage qui a arraché des exclamations d'admiration au général Strange, qui les commandait — un Anglais, pourtant !

Pendant que le sang canadien-français coulait pour l'Angleterre, les fanatiques qui ne se battaient pas, eux, ne trouvaient rien de mieux à faire que de pendre Kiel en effi-





gîe, et le bataillon d'Halifax, plus tard, après avoir reçu une réception magnifique à Montréal, quittait la gare de Saint-Hyacinthe en chantant une chanson de mort contre Riel ! Quel courage ! (Honte ! honte !)

Plusieurs autres orateurs, sans distinction de parti, ont parlé dans le même sens, et il y a lieu d'espérer que si les fonds recueillis sont suffisants et qu'on agisse vite, on sauvera Riel.

Pour cela, il faut du cœur et de l'argent.
On aura l'un et l'autre.

* * *

Les Anglais ont de l'esprit.

Vous ne vous en étiez jamais douté, je gage, et je comprends le doute que vous émettiez à cet égard, car c'est une découverte de date très récente.

Comme ce ne sont encore que des commençants, il ne faut pas se montrer trop difficile pour leurs premiers essais, dont je vous donne aujourd'hui un exemple, pour vous initier au genre qu'ils cultivent.

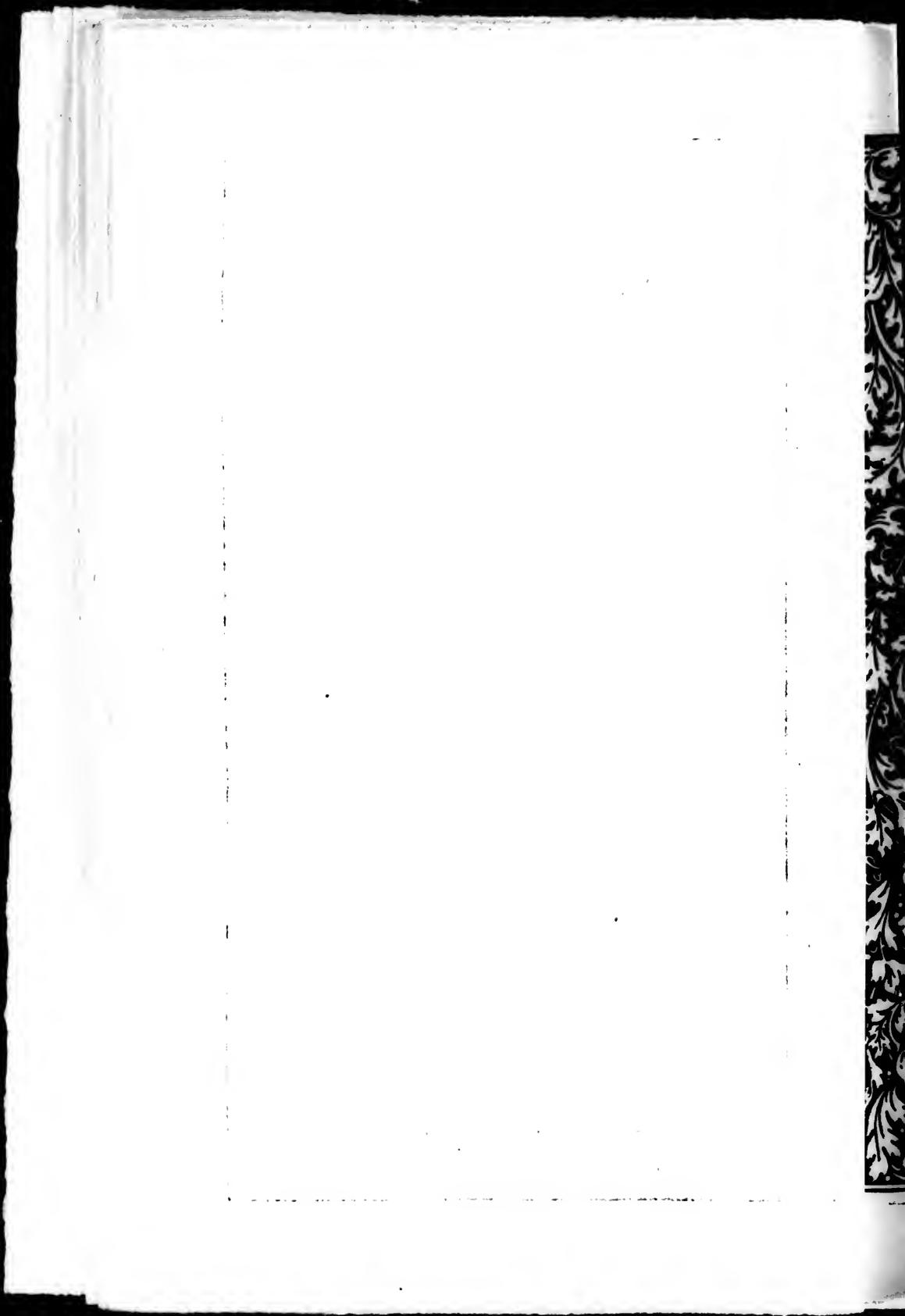
La semaine dernière, au théâtre, à Montréal, une actrice de médiocre talent a voulu racheter par un bon mot la faiblesse de son jeu.

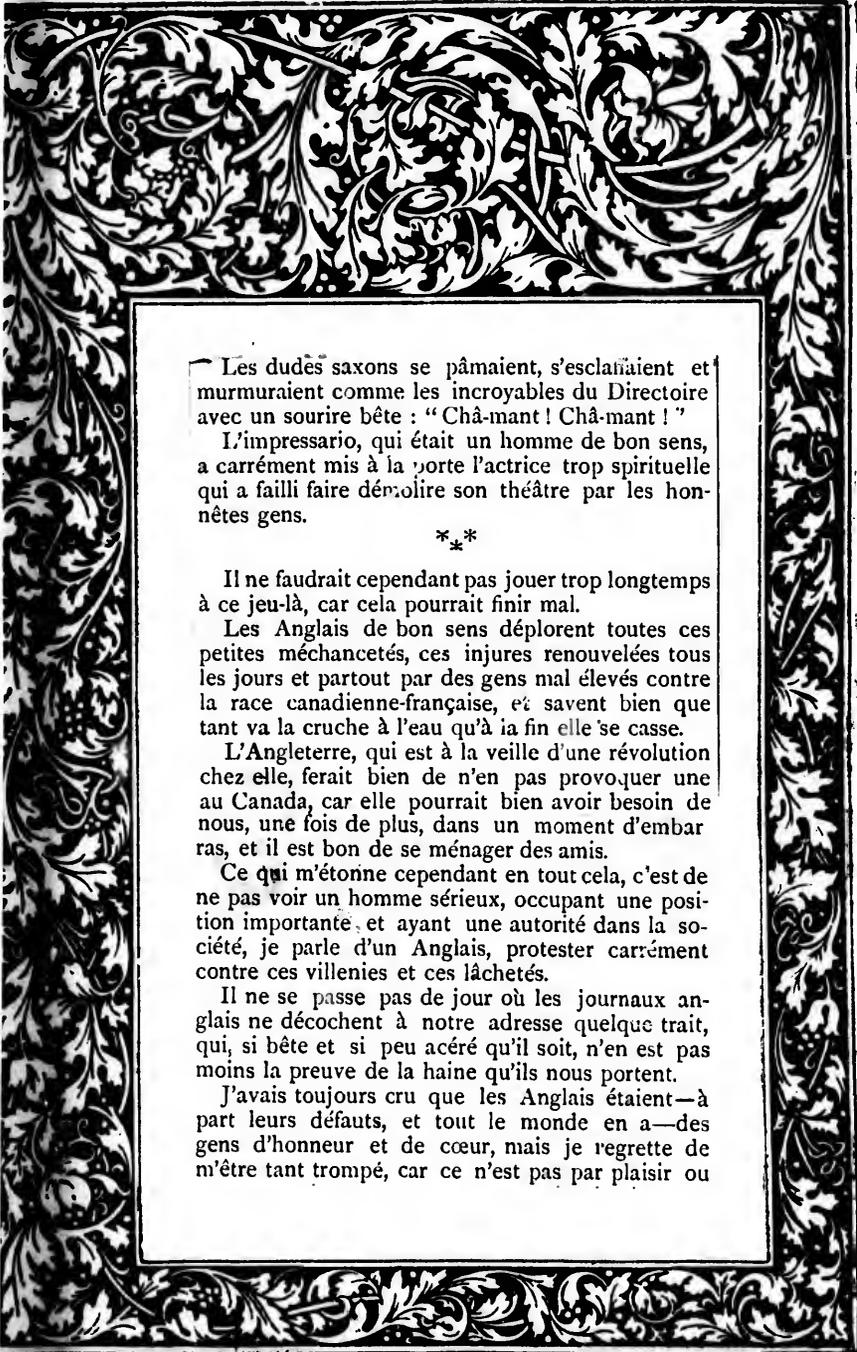
— Savez-vous, dit-elle, quelle différence il y a entre un tableau et Riel ?

— ? ? ? ? ?

— Eh bien ! il n'y en a pas ; car tous deux sont destinés à être pendus !

Dame ! je vous ai prévenu, ce n'est pas d'une force herculéenne, mais enfin, on fait ce qu'on peut !





Les duds saxons se pâmaient, s'esclamaient et murmuraient comme les incroyables du Directoire avec un sourire bête : " Châ-mant ! Châ-mant ! "

L'impresario, qui était un homme de bon sens, a carrément mis à la porte l'actrice trop spirituelle qui a failli faire démolire son théâtre par les honnêtes gens.

.

Il ne faudrait cependant pas jouer trop longtemps à ce jeu-là, car cela pourrait finir mal.

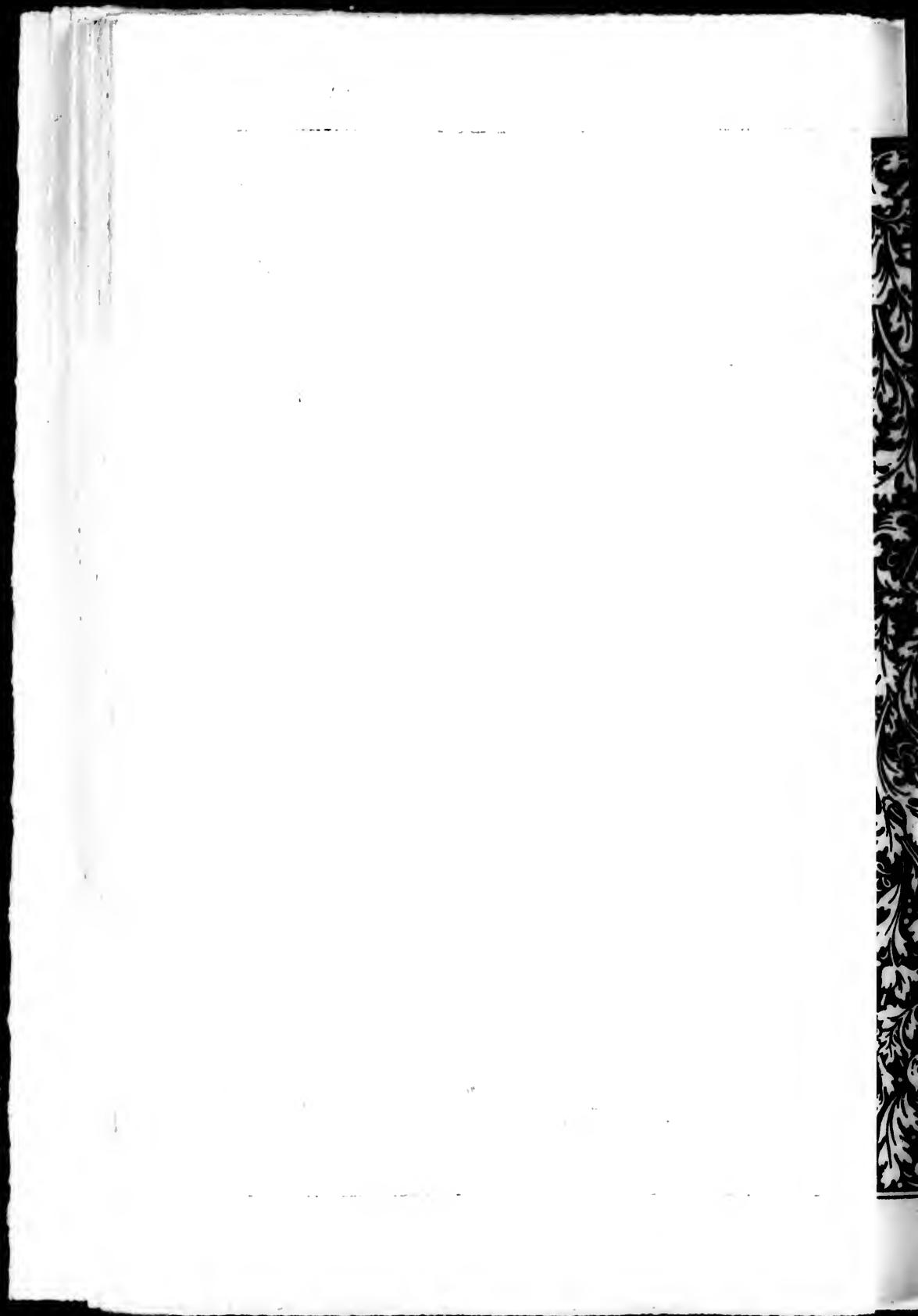
Les Anglais de bon sens déplorent toutes ces petites méchancetés, ces injures renouvelées tous les jours et partout par des gens mal élevés contre la race canadienne-française, et savent bien que tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

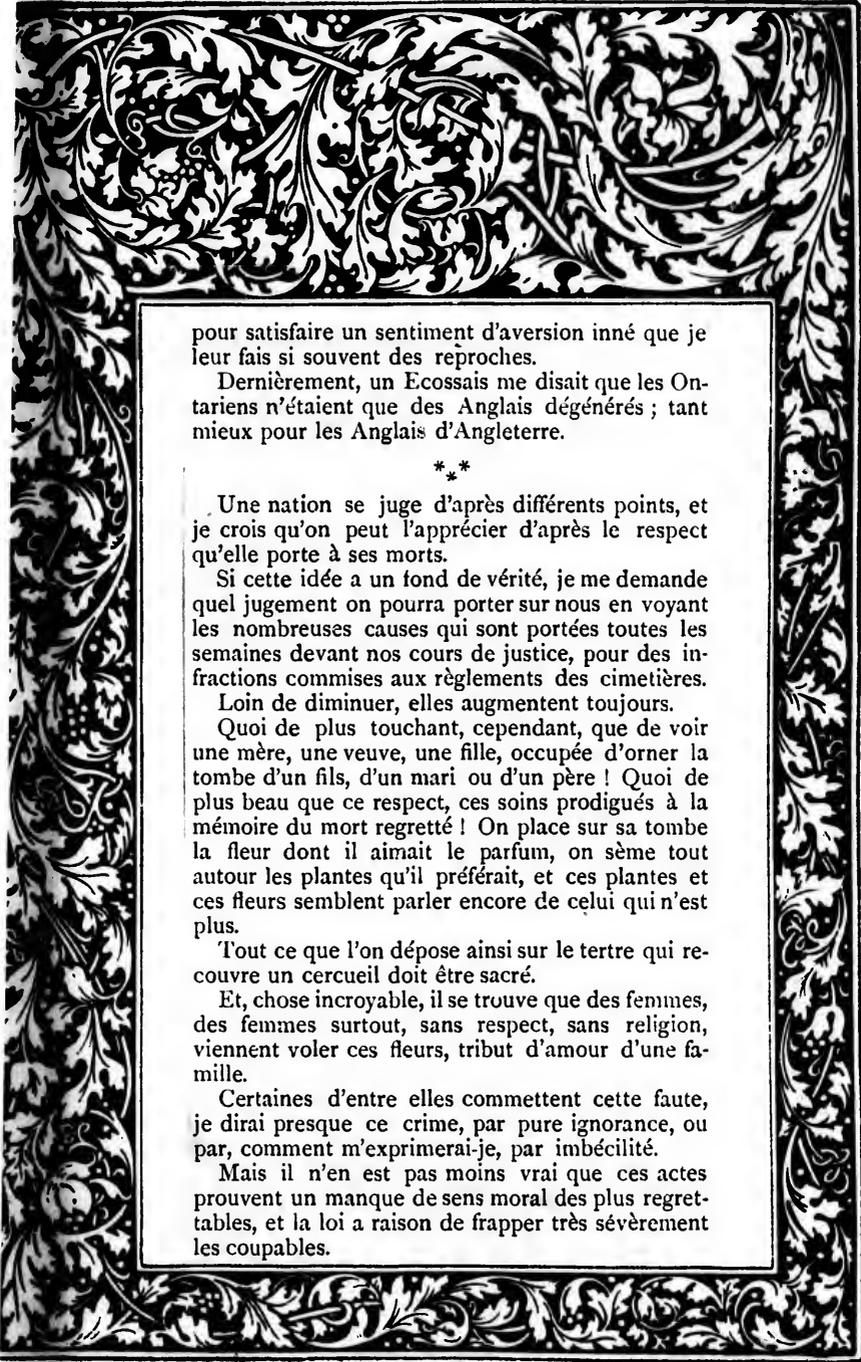
L'Angleterre, qui est à la veille d'une révolution chez elle, ferait bien de n'en pas provoquer une au Canada, car elle pourrait bien avoir besoin de nous, une fois de plus, dans un moment d'embaras, et il est bon de se ménager des amis.

Ce qui m'étonne cependant en tout cela, c'est de ne pas voir un homme sérieux, occupant une position importante et ayant une autorité dans la société, je parle d'un Anglais, protester carrément contre ces villenies et ces lâchetés.

Il ne se passe pas de jour où les journaux anglais ne décochent à notre adresse quelque trait, qui, si bête et si peu acéré qu'il soit, n'en est pas moins la preuve de la haine qu'ils nous portent.

J'avais toujours cru que les Anglais étaient—à part leurs défauts, et tout le monde en a—des gens d'honneur et de cœur, mais je regrette de m'être tant trompé, car ce n'est pas par plaisir ou





pour satisfaire un sentiment d'aversion inné que je leur fais si souvent des reproches.

Dernièrement, un Ecossais me disait que les Ontariens n'étaient que des Anglais dégénérés ; tant mieux pour les Anglais d'Angleterre.

* * *

Une nation se juge d'après différents points, et je crois qu'on peut l'apprécier d'après le respect qu'elle porte à ses morts.

Si cette idée a un fond de vérité, je me demande quel jugement on pourra porter sur nous en voyant les nombreuses causes qui sont portées toutes les semaines devant nos cours de justice, pour des infractions commises aux règlements des cimetières.

Loin de diminuer, elles augmentent toujours.

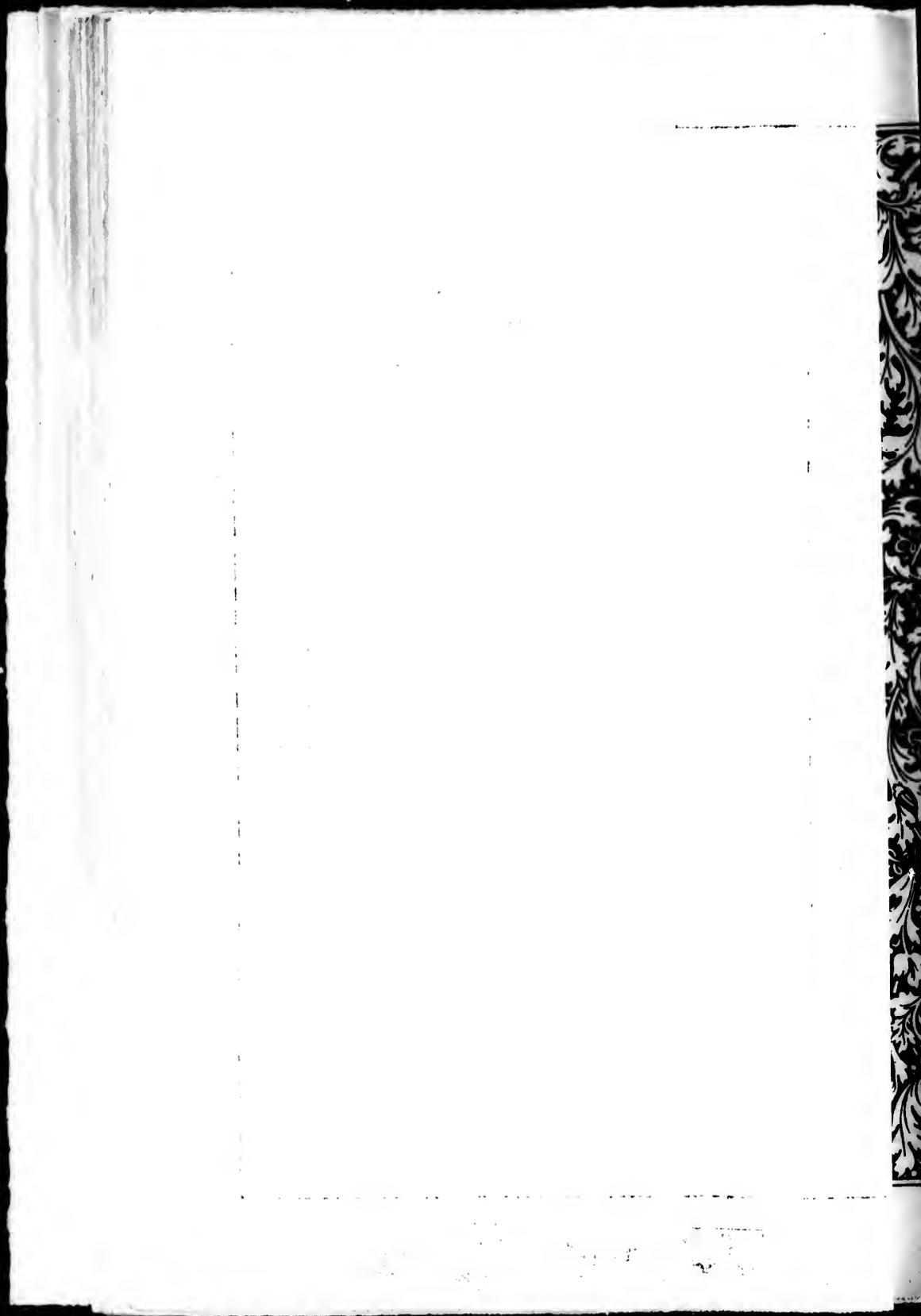
Quoi de plus touchant, cependant, que de voir une mère, une veuve, une fille, occupée d'orner la tombe d'un fils, d'un mari ou d'un père ! Quoi de plus beau que ce respect, ces soins prodigués à la mémoire du mort regretté ! On place sur sa tombe la fleur dont il aimait le parfum, on sème tout autour les plantes qu'il préférerait, et ces plantes et ces fleurs semblent parler encore de celui qui n'est plus.

Tout ce que l'on dépose ainsi sur le tertre qui recouvre un cercueil doit être sacré.

Et, chose incroyable, il se trouve que des femmes, des femmes surtout, sans respect, sans religion, viennent voler ces fleurs, tribut d'amour d'une famille.

Certaines d'entre elles commettent cette faute, je dirai presque ce crime, par pure ignorance, ou par, comment m'exprimerai-je, par imbécilité.

Mais il n'en est pas moins vrai que ces actes prouvent un manque de sens moral des plus regrettables, et la loi a raison de frapper très sévèrement les coupables.



22-~~avril~~ 1884



ARBLEU ! en voici bien d'une autre !

Comment ! au moment où tous, nous sommes unis pour demander la grâce de Riel, sans nous occuper de nos opinions politiques ou religieuses ; au moment où un cri de pitié et de clémence se fait entendre partout, voici des polissons qui ont l'aplomb de faire des menaces si on ne pend pas un pauvre Métis.

Ah ! c'est trop fort, par exemple !

Des menaces ! vous osez faire des menaces ! vous osez prédire une guerre de race si on ne sert pas de la corde que vous avez filée pour faire un mauvais coup, afin de satisfaire des haines injustifiables.

Et ce sont les orangistes de Toronto qui osent parler ainsi !

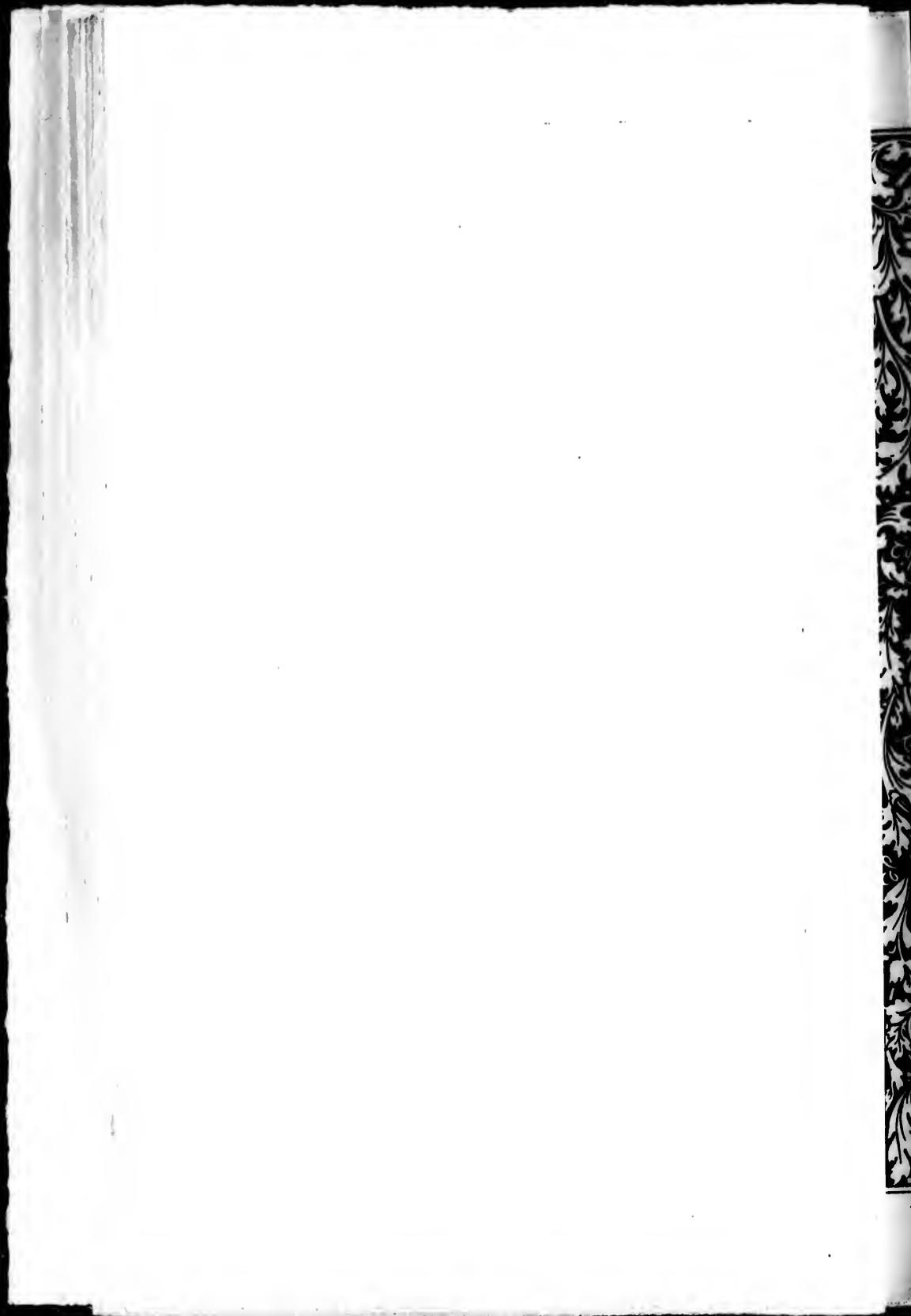
Si Riel est pardonné, disent-ils, par sir John Macdonald, à la demande des Canadiens-Français, il s'apercevra bientôt que pour un ami il se sera fait cent ennemis, et il hâtera une guerre de race qui est inévitable.

Tout cela ne doit pas être bien sérieux, et en admettant même que cela le fut, je crois que tous les Canadiens resteront calmes jusqu'au moment où, comme disait le premier Charrette, il s'agira d'invoquer "Notre-Dame de Tappe Dur !"

Et alors, gare aux coups !

.

Avez-vous jamais compris qu'on fut Orangiste ?
Car enfin, que diable cela signifie-t-il de venir se réjouir chaque année d'avoir égorgé des catholiques ?





Pour des gens qui se piquent d'avoir une religion pure, très pure, cela me semble pas mal manquer de charité que de se féliciter, au nom de Dieu, d'avoir tué d'autres serviteurs de Dieu.

Comme je n'ai pas l'habitude de mâcher les mots, je dirai que ce système de fête est tout simplement canaille.

Est-ce que nous nous réjouissons, nous, catholiques, de la Saint-Barthélemy ? Est-ce que nous avons institué une fête pour cet anniversaire ?

On dit pour expliquer leur conduite, sinon pour les excuser, que ce sont des fanatiques.

Fanatiques, évidemment, mais fanatiques dangereux, qu'il faudra un jour ou l'autre mettre à la raison. Et ce jour-là, ce sera encore "Notre-Dame de Tappe dût" qu'il faudra invoquer.

* * *

Riel ! Riel !

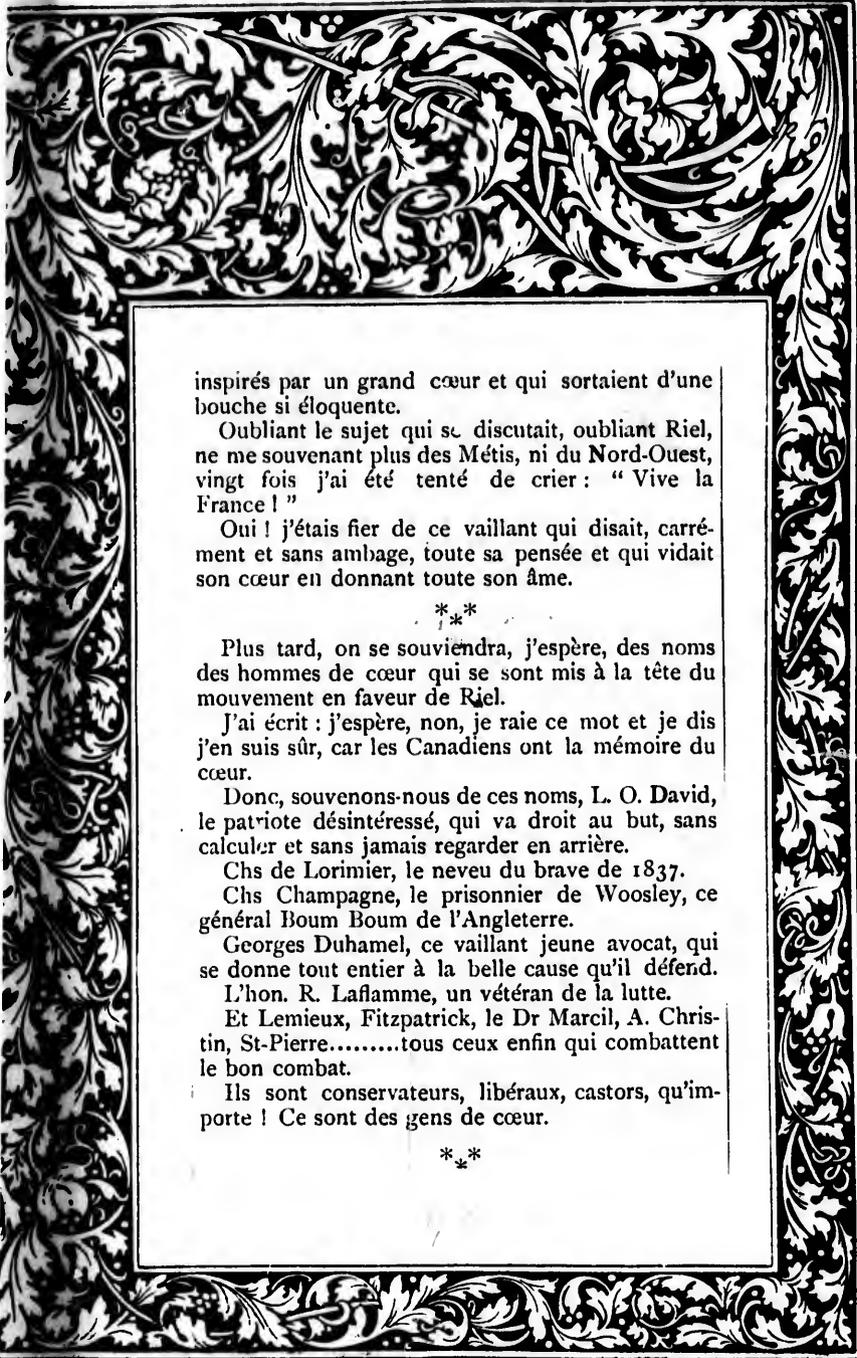
Que de bruit autour de ce nom, que d'éloquence aussi, que de nobles idées, de beaux sentiments ce nom a provoqués, au nom de la justice, de la liberté, de la Patrie !

O mes amis, que vous devez donc être fiers, après cent vingt ans de séparation, de sentir couler dans vos veines ce sang si pur, si noble, si généreux que vous a donné la France !

C'est aux jours d'épreuves, aux grands jours de malheur que l'on sent que vous êtes vraiment les fils de cette belle terre, que l'on nomme France.

Quand j'ai entendu, dimanche, la voix ardente, patriotique, passionnée de M. Lemieux, l'un des défenseurs de Riel, vraiment, j'ai senti un frisson courir dans tout mon être et je me suis relevé plus fier, plus fort, plus vaillant, embrasé par les accents





inspirés par un grand cœur et qui sortaient d'une bouche si éloquente.

Oubliant le sujet qui se discutait, oubliant Riel, ne me souvenant plus des Métis, ni du Nord-Ouest, vingt fois j'ai été tenté de crier : " Vive la France ! "

Oui ! j'étais fier de ce vaillant qui disait, carrément et sans ambage, toute sa pensée et qui vidait son cœur en donnant toute son âme.

* * *

Plus tard, on se souviendra, j'espère, des noms des hommes de cœur qui se sont mis à la tête du mouvement en faveur de Riel.

J'ai écrit : j'espère, non, je raie ce mot et je dis j'en suis sûr, car les Canadiens ont la mémoire du cœur.

Donc, souvenons-nous de ces noms, L. O. David, le patriote désintéressé, qui va droit au but, sans calculer et sans jamais regarder en arrière.

Chs de Lorimier, le neveu du brave de 1837.

Chs Champagne, le prisonnier de Woosley, ce général Boum Boum de l'Angleterre.

Georges Duhamel, ce vaillant jeune avocat, qui se donne tout entier à la belle cause qu'il défend.

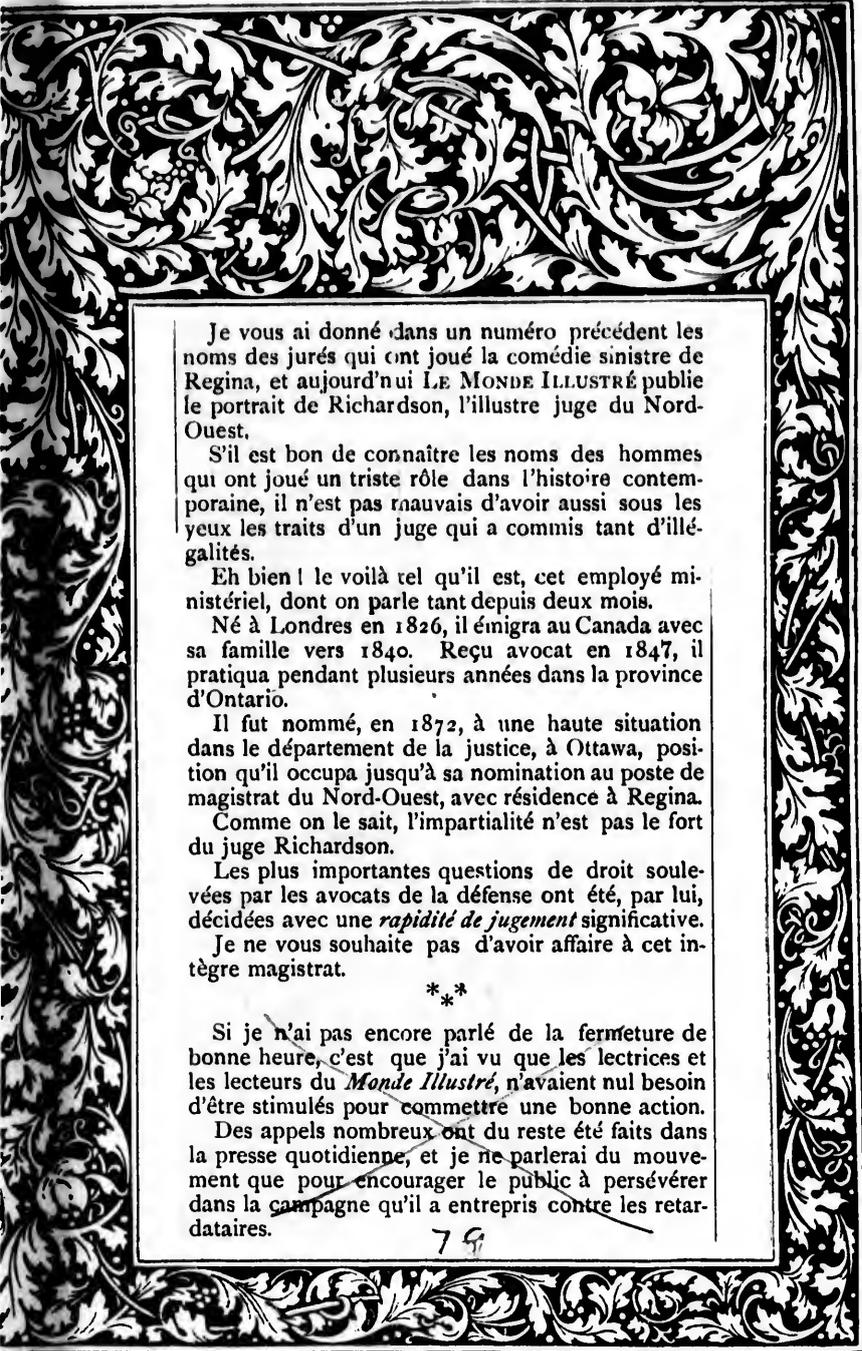
L'hon. R. Laflamme, un vétéran de la lutte.

Et Lemieux, Fitzpatrick, le Dr Marcil, A. Christin, St-Pierre.....tous ceux enfin qui combattent le bon combat.

Ils sont conservateurs, libéraux, castors, qu'importe ! Ce sont des gens de cœur.

* * *





Je vous ai donné dans un numéro précédent les noms des jurés qui ont joué la comédie sinistre de Regina, et aujourd'hui LE MONDE ILLUSTRÉ publie le portrait de Richardson, l'illustre juge du Nord-Ouest.

S'il est bon de connaître les noms des hommes qui ont joué un triste rôle dans l'histoire contemporaine, il n'est pas mauvais d'avoir aussi sous les yeux les traits d'un juge qui a commis tant d'illégalités.

Eh bien ! le voilà tel qu'il est, cet employé ministériel, dont on parle tant depuis deux mois.

Né à Londres en 1826, il émigra au Canada avec sa famille vers 1840. Reçu avocat en 1847, il pratiqua pendant plusieurs années dans la province d'Ontario.

Il fut nommé, en 1872, à une haute situation dans le département de la justice, à Ottawa, position qu'il occupa jusqu'à sa nomination au poste de magistrat du Nord-Ouest, avec résidence à Regina.

Comme on le sait, l'impartialité n'est pas le fort du juge Richardson.

Les plus importantes questions de droit soulevées par les avocats de la défense ont été, par lui, décidées avec une *rapidité de jugement* significative.

Je ne vous souhaite pas d'avoir affaire à cet intègre magistrat.

* * *

Si je n'ai pas encore parlé de la fermeture de bonne heure, c'est que j'ai vu que les lectrices et les lecteurs du *Monde Illustré*, n'avaient nul besoin d'être stimulés pour commettre une bonne action.

Des appels nombreux ont du reste été faits dans la presse quotidienne, et je ne parlerai du mouvement que pour encourager le public à persévérer dans la campagne qu'il a entreprise contre les retardataires.



X
* * *
Je ne m'étais malheureusement pas trompé en vous disant, il y a huit jours, que je considérais comme rendue la décision du tribunal de Winnipeg, au sujet de l'appel du jugement de Regina, dans la cause de de Riel.

La Cour Suprême a confirmé purement et simplement les excentricités du juge Richardson.

Personne n'a été surpris.

Cependant, tout n'est pas perdu, car le gouvernement, cédant enfin au désir de tous les honnêtes gens, a permis l'appel au Conseil Privé et a accordé le sursis nécessaire.

Il faut donc espérer encore et surtout ne pas s'endormir, et continuer à recueillir des fonds pour payer les frais nécessités par l'appel en Angleterre.

En attendant, la Cour de Regina fonctionne toujours.

Gros-Ours, que tout le monde s'attendait à voir pendre haut et court, en récompense des massacres qui ont été commis par sa bande, en est quitte pour trois ans de pénitencier.

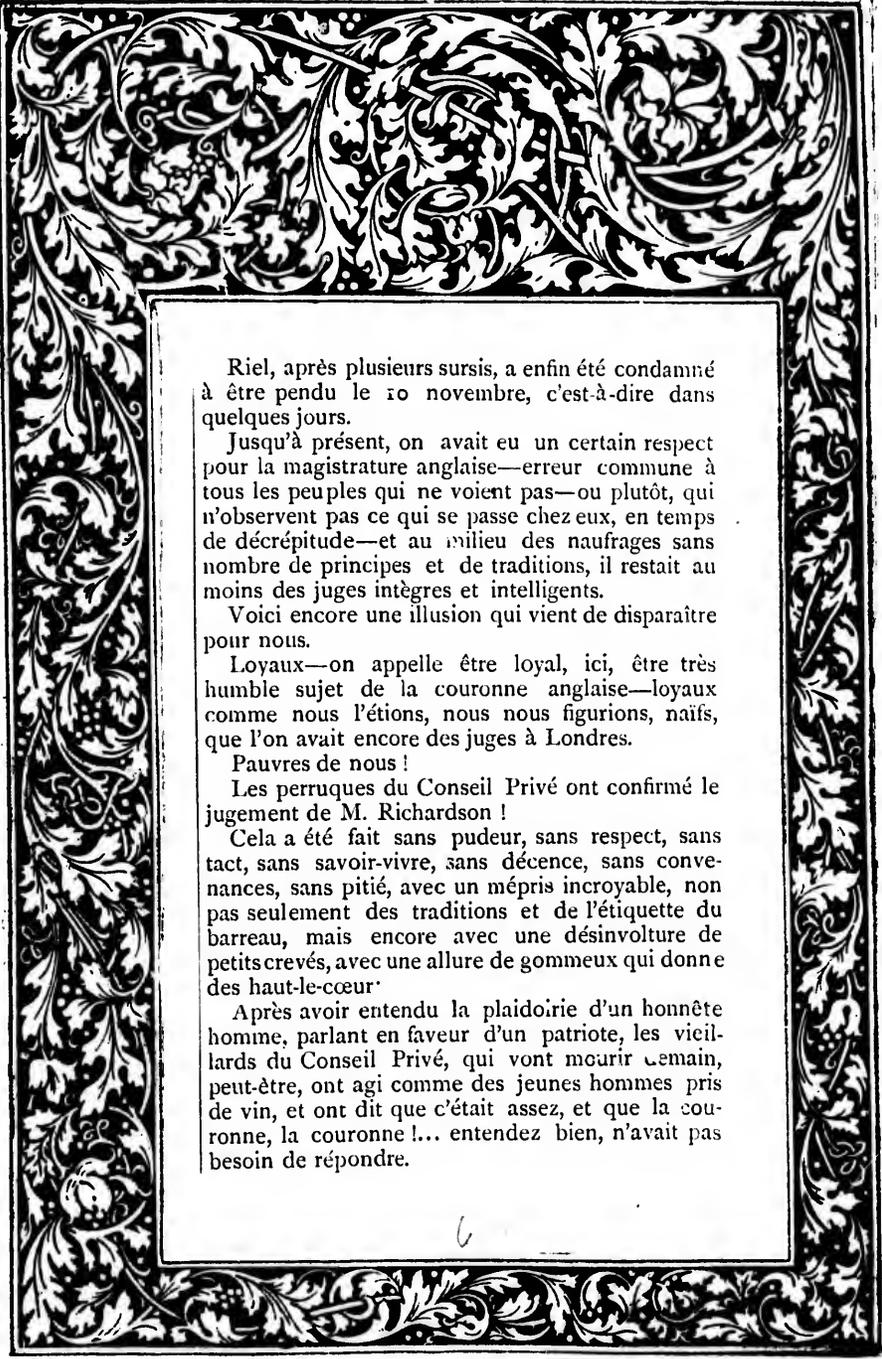
Scott, un blanc, un ami intime de Riel, dont il a du reste endossé tous les actes, a subi son procès et a été..... acquitté.

Je n'insiste pas sur la signification de ces jugements, car je suis fatigué de toujours répéter ce que je pense de cette chose que l'on a si justement qualifiée d'*ignoble farce*.

Cela n'est pas fait pour imposer beaucoup de respect aux autres peuples pour notre pays.

Enfin ! 19 sept. 1885 * * *





Riel, après plusieurs sursis, a enfin été condamné à être pendu le 10 novembre, c'est-à-dire dans quelques jours.

Jusqu'à présent, on avait eu un certain respect pour la magistrature anglaise—erreur commune à tous les peuples qui ne voient pas—ou plutôt, qui n'observent pas ce qui se passe chez eux, en temps de décrépitude—et au milieu des naufrages sans nombre de principes et de traditions, il restait au moins des juges intègres et intelligents.

Voici encore une illusion qui vient de disparaître pour nous.

Loyaux—on appelle être loyal, ici, être très humble sujet de la couronne anglaise—loyaux comme nous l'étions, nous nous figurions, naïfs, que l'on avait encore des juges à Londres.

Pauvres de nous !

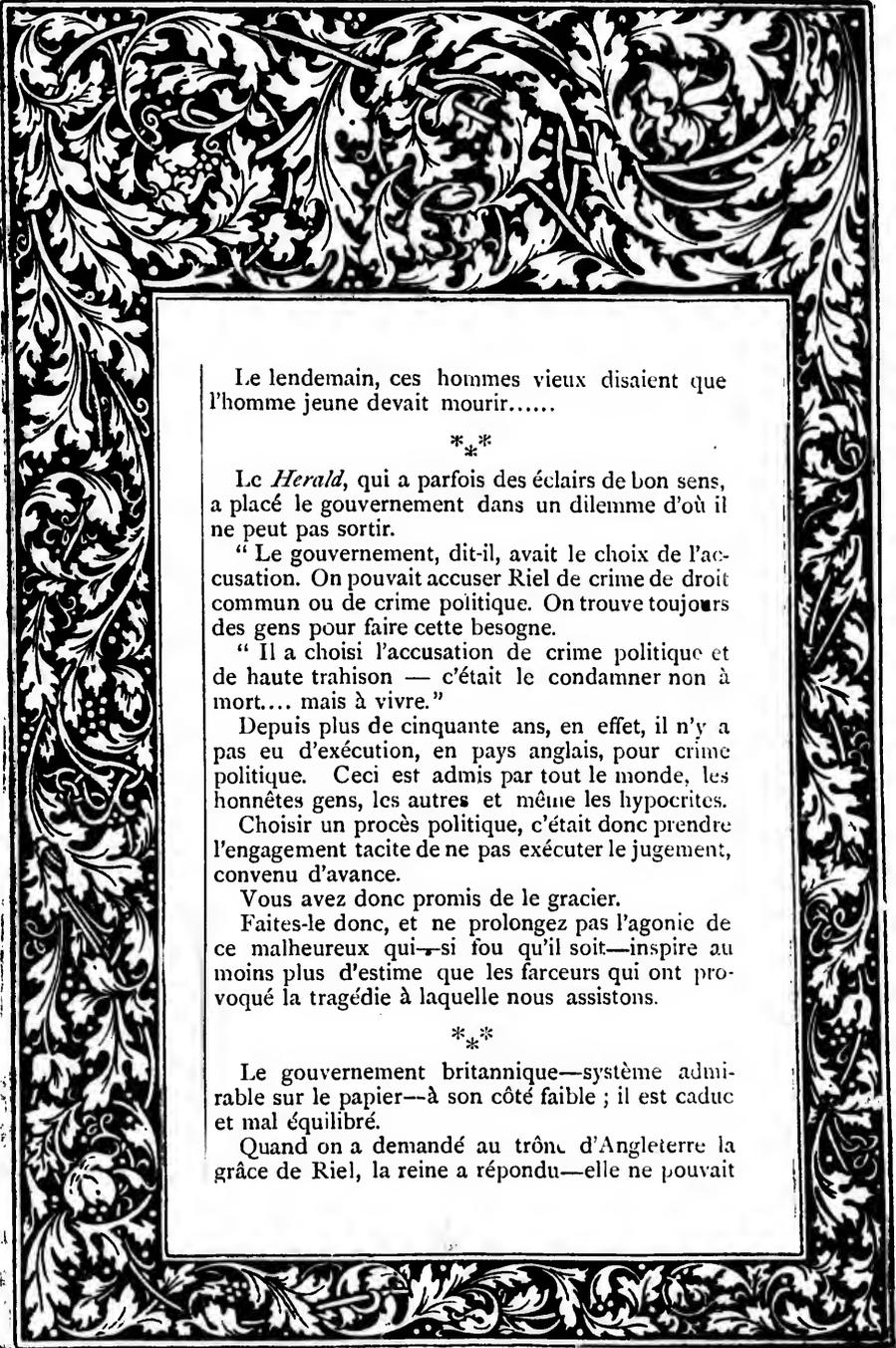
Les perruques du Conseil Privé ont confirmé le jugement de M. Richardson !

Cela a été fait sans pudeur, sans respect, sans tact, sans savoir-vivre, sans décence, sans convenances, sans pitié, avec un mépris incroyable, non pas seulement des traditions et de l'étiquette du barreau, mais encore avec une désinvolture de petits crevés, avec une allure de gommeux qui donne des haut-le-cœur.

Après avoir entendu la plaidoirie d'un honnête homme, parlant en faveur d'un patriote, les vicillards du Conseil Privé, qui vont mourir demain, peut-être, ont agi comme des jeunes hommes pris de vin, et ont dit que c'était assez, et que la couronne, la couronne !... entendez bien, n'avait pas besoin de répondre.

6





Le lendemain, ces hommes vieux disaient que l'homme jeune devait mourir.....

.

Le *Herald*, qui a parfois des éclairs de bon sens, a placé le gouvernement dans un dilemme d'où il ne peut pas sortir.

“Le gouvernement, dit-il, avait le choix de l'accusation. On pouvait accuser Riel de crime de droit commun ou de crime politique. On trouve toujours des gens pour faire cette besogne.

“Il a choisi l'accusation de crime politique et de haute trahison — c'était le condamner non à mort... mais à vivre.”

Depuis plus de cinquante ans, en effet, il n'y a pas eu d'exécution, en pays anglais, pour crime politique. Ceci est admis par tout le monde, les honnêtes gens, les autres et même les hypocrites.

Choisir un procès politique, c'était donc prendre l'engagement tacite de ne pas exécuter le jugement, convenu d'avance.

Vous avez donc promis de le gracier.

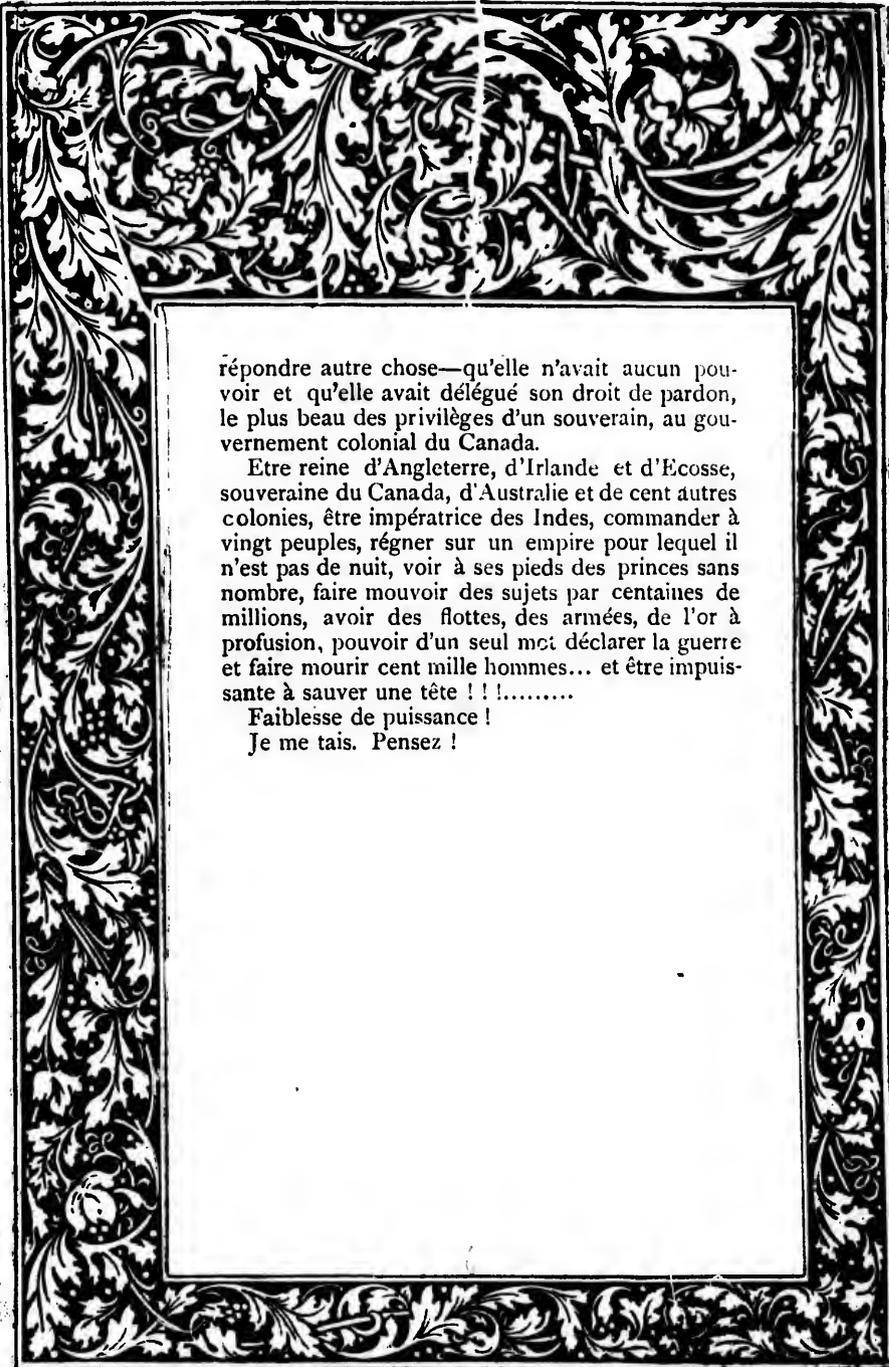
Faites-le donc, et ne prolongez pas l'agonie de ce malheureux qui—si fou qu'il soit—inspire au moins plus d'estime que les farceurs qui ont provoqué la tragédie à laquelle nous assistons.

.

Le gouvernement britannique—système admirable sur le papier—à son côté faible ; il est caduc et mal équilibré.

Quand on a demandé au trône d'Angleterre la grâce de Riel, la reine a répondu—elle ne pouvait





répondre autre chose—qu'elle n'avait aucun pouvoir et qu'elle avait délégué son droit de pardon, le plus beau des privilèges d'un souverain, au gouvernement colonial du Canada.

Être reine d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, souveraine du Canada, d'Australie et de cent autres colonies, être impératrice des Indes, commander à vingt peuples, régner sur un empire pour lequel il n'est pas de nuit, voir à ses pieds des princes sans nombre, faire mouvoir des sujets par centaines de millions, avoir des flottes, des armées, de l'or à profusion, pouvoir d'un seul mot déclarer la guerre et faire mourir cent mille hommes... et être impuissante à sauver une tête !!!.....

Faiblesse de puissance !
Je me tais. Pensez !



